



## Rôle de l'UPE2A.

publié le 03/09/2018 - mis à jour le 08/05/2019

L'UPE2A-NSA (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivant Non Scolarisés Antérieurement) est une unité d'accueil strictement réservée à des élèves allophones nouvellement arrivés en France depuis moins de deux ans, non ou très peu scolarisés antérieurement (niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 de l'école élémentaire, et sans maîtrise de la lecture écriture en langue d'origine).

Ces élèves ne sont pas inscrits en classe ordinaire, mais peuvent y suivre certains enseignements afin de compléter l'horaire scolaire, notamment en EPS, arts plastiques ou musique.

Un élève d'UPE2A-NSA peut éventuellement effectuer une deuxième année en UPE2A pour perfectionner l'apprentissage de la langue écrite et des disciplines scolaires (maths, LV1, sciences), avec une inclusion partielle plus importante en fonction des progrès effectués (EPS, arts plastiques, musique, sciences...).

L'effectif d'une UPE2A-NSA ne doit pas dépasser 15 élèves pris en charge simultanément.

Les 21 heures de cours se répartissent

- ▶ en 15 heures de français, dont 9 heures de FLE-FLS pour l'apprentissage de la langue à l'oral, et 6 heures d'apprentissage de la lecture-écriture, souvent effectuées par des professeurs des écoles (de préférence formés à l'enseignement du FLE-FLS et/ou de la lecture-écriture à des adolescents peu scolarisés).
- ▶ 6 autres heures pour l'enseignement d'autres disciplines, avec priorité aux matières dont les élèves auront besoin en priorité : maths, LV1, avec éventuellement une initiation aux disciplines scientifiques ou artistiques.

L'UPE2A ouverte n'est pas une classe.

En fonctionnement stabilisé (N+1 après ouverture ?), ces élèves seront obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire, où ils suivront la plupart des enseignements selon l'ordre de priorité suivant :

1. MATHS + LV1 (en horaire complet) ;
2. FLE-FLS (3, 6 ou 9 ou 12 heures selon les besoins de chacun) ;
3. autres disciplines (même si l'horaire est incomplet).

Lorsque les élèves sont intégrés dans une discipline en horaire incomplet, il s'agit essentiellement d'une initiation au français de la discipline et l'évaluation est différenciée. En fonction des places disponibles, un soutien à l'inclusion peut être dispensé au-delà de la première année. Pour ce type de dispositif, il n'existe pas d'effectif maximum puisque les élèves sont inscrits en classe ordinaire et bénéficient d'une prise en charge en FLE-FLS allant de 3 heures à 12 heures, cependant les groupes constitués ne doivent pas dépasser 15 élèves.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.